

Lettre ouverte à Etienne FROMMELT responsable du site FAMIDAC

Voilà plusieurs années déjà que des intervenants réels ou virtuels de votre site mettent en cause, parfois gravement, ma personne et ma famille, le concept de Villa Family et nos réalisations.

Dès l'apparition des premières informations inexactes parues sur votre forum, je vous ai contacté pour comprendre pourquoi vous les aviez publiées sans les vérifier, et sans l'intervention d'un modérateur.

Votre réponse a été très claire : c'était au nom de la liberté d'expression, une liberté que vous m'avez tout de suite accusé de vouloir bafouer.

J'ai compris, à votre réaction, que votre objectif n'était pas de faire en sorte d'éviter que des polémiques inutiles ne viennent ternir l'image de l'accueil familial, dès lors que ces polémiques pouvaient être propices au développement de votre site, et que le nécessaire débat sur l'éthique des supports d'informations et d'échanges, à laquelle vous n'êtes pas astreint juridiquement sur la toile, allait vite tourner court entre nous.

Je vous ai dit que vous confondiez liberté et libéralisme, en pleine contradiction avec les objectifs affichés par ailleurs.

J'ai décidé, alors, au risque de donner de la crédibilité par mon silence, à ces affirmations erronées ou tendancieuses, de ne pas intervenir sur votre site pour ne pas alimenter les polémiques que mes interventions n'auraient pas manquées d'entraîner.

Pourquoi de tels à priori négatifs à notre égard ?

J'ai le sentiment qu'ils sont la conséquence de nos liens et partenariats avec l'U.N.A.F.A., principal pour ne pas dire unique réseau associatif national de défense des accueillants familiaux, et de sa décision de ne pas travailler avec vous, après que son Président ait fait le déplacement en ARDECHE pour vous rencontrer et en évaluer la possibilité.

La démission de votre association de M. Jean SAMYN, pourtant principale caution morale et artisan du développement de votre site à ses débuts, est venu corroborer l'analyse de M. LE BECHEC.

Lui aussi pense que vous êtes un site d'échanges et non de défense des accueillants familiaux et donc de l'accueil familial.

Le contraire vous eut conduit à appeler à plus de responsabilités, de respect et d'unité (*et alors l'U.N.A.F.A. vous eut probablement cautionné !*) face à nos détracteurs de tous ordres : lobby des maisons de retraites, administrations conservatrices, et conseils généraux parfois.

Ces derniers sont en effet :

1°) érodés dans leurs pouvoirs face à la montée en puissance des communes, heureusement de plus en plus nombreuses à s'engager :

- dans l'accueil familial, qui est un dispositif de maintien à domicile dont la création est libre,
- dans les partenariats avec le privé, dès lors que celui-ci a une véritable démarche sociale et de développement durable et solidaire,

2°) plus que réticents à s'engager dans des actions en faveur de l'accueil familial, malgré l'engagement de professionnalisation pris par l'Etat dans le plan solidarité Grand Age, compte tenu de l'image controversée que vous en donnez sur votre site.

Les observateurs avertis le savent, si votre « organisation » est officiellement invitée dans les principales réunions de concertation sur le sujet, ce n'est pas pour sa représentativité ou son sens de l'éthique, mais, poussée et instrumentalisée par les lobby, pour la cacophonie qui s'ensuit en général.

Je voudrais dire ici, une fois pour toutes, que :

- Villa Family est un concept de réalisation et de gestion de logements locatifs sociaux privés, doublés d'un dispositif d'accompagnement associatif des accueillants, le tout en partenariat avec les communes ;

- les logements sont vendus « acte en mains » et meublés 1.250 € T.T.C le m² soit 30% moins cher que le plafond des logements H.L.M !

- si nous sommes présents dans toutes ces communes, qui n'ont pas vocation à rester sous-équipées, c'est parce que le secteur public, que je connais bien, ne l'est pas, pas plus que les financements aidés n'y sont mobilisables ;

- nos loyers sont bien évidemment inférieurs aux plafonds du prêt locatif social et les accueillants familiaux peuvent bénéficier de l'A.P.L dès lors qu'ils y sont éligibles ;

- l'accompagnement associatif et donc le soutien des accueillants familiaux passe par la professionnalisation de leur métier, à laquelle nous travaillons d'arrache pieds avec l'Union Nationale pour la Coordination et la Gestion des Groupements d'Employeurs « En vie de famille », et tout spécialement son Président, *M. Bernard de FROMENT*, Conseiller d'Etat en disponibilité, et son Délégué général, *M. Pascal SCHMITT*.

Le but est bien de sortir du champ de l'arbitraire, né - j'ose le dire, sous la pression du lobby des institutions sociales et médico-sociales - de la mise en place, par la loi de 1989, d'un accueil de personnes pourtant fragiles dans le cadre d'un contrat d'accueil, en fait contrat de prestation de service (!), doublé d'un agrément administratif dont force est de constater qu'ils représentent un pis-aller qui ne permet pas de sécuriser et donc de développer un dispositif conforme aux attentes des accueillants, des accueillis et des nombreuses personnes qui voudraient le voir se développer.

Il faut, au contraire, résolument entrer, grâce au salariat, dans le champ de la professionnalisation, c'est-à-dire dans la contractualisation, par les partenaires sociaux, des rapports entre employeurs et salariés (*durée du travail – c'est fait ; mise en œuvre du remplacement pendant le repos hebdomadaire et les congés payés, de la retraite complémentaire, du chômage, de la formation professionnelle - cela reste à faire*).

Mais peu importe apparemment pour vous cette conception du métier et le rôle reconnu qui est le nôtre, avec tous nos partenaires pour l'imposer. Vous avez préféré offrir une tribune complaisante à certains personnages, réels ou virtuels, qui se sont fait des gorges chaudes de difficultés ou de retards de chantiers, ici ou là, au moment du lancement de notre concept sur tout le territoire national il y a trois ans.

Vous avez vous-même stigmatisé ma personne et réduit ma fonction à celle d'un avide promoteur immobilier dénué de tout scrupule. La belle affaire !

Si, au départ et maintenant, nous avons été simplement des bétonneurs plus ou moins compétents, croyez-vous que nous nous serions lancés dans la conceptualisation, la construction et la gestion d'un habitat et de services adaptés à l'accueil familial ?

La réponse est évidemment « non » et la preuve en est, qu'aucun autre constructeur ne s'est lancé jusqu'à présent : pour le faire, il faut savoir gérer cette activité.

Je revendique, s'agissant du rythme et de la maîtrise technique de nos réalisations, ce mot de CAMUS qui disait « *je réclame le droit d'évoluer* ». Nos constructions récentes témoignent de notre capacité à le faire. Et je remercie ici nos entreprises partenaires dans la construction pour les efforts engagés et poursuivis depuis lors.

Cela veut dire également qu'il faut au départ un véritable engagement éthique et s'inscrire dans la durée.

Mais, me direz-vous, comment quelqu'un comme moi, dont d'aucuns se plaisent à rappeler sur votre site qu'il a été mis en examen, annonçant par avance sa condamnation, peut-il parler d'éthique ?

La réponse se lit dans un jugement limpide et sans appel du Tribunal de Grande Instance de Guéret du 23 août 2007 - sur lequel votre site, nouvelle preuve de sa partialité, est étrangement resté muet - qui ordonne ma relaxe de tous les chefs d'inculpation et qui souligne au contraire que, lorsque j'ai été confronté à des difficultés qui n'étaient pas de mon fait, j'ai agi dans l'intérêt de l'ordre public.

Parce que nous résolvons, au fur et à mesure avec ténacité, tous les problèmes qui se sont posés ou qui se posent à nous, parce que des élus, des investisseurs, des familles d'accueil peuvent témoigner depuis plus de 15 ans du respect de nos engagements, de plus en plus d'élus et d'investisseurs, qui constatent également que nous accélérons nos livraisons et nos mises en service en dépit de certaines lenteurs, voire de disfonctionnements administratifs, nous font confiance.

Il va arriver un moment où les détracteurs de l'accueil familial, dont l'influence tend à s'amenuiser au fur et à mesure que s'impose la professionnalisation, vont déposer les armes et il serait dommage que votre site n'évolue pas d'ici là, s'il veut éviter d'apparaître isolé dans une démarche protestataire qui exploite la peur de ceux qui n'osent pas, la velléité de ceux qui échouent, ou l'irresponsabilité de ceux qui considèrent que tout leur est dû.

Philippe LOUBENS

11 octobre 2007